



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa séance ordinaire tenue le 3 février 2026, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1354-25

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1221-22 AFIN DE RÉFÉRER AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LES MODALITÉS DE TARIFICATION D'UNE DEMANDE

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau du Directeur des affaires juridiques et greffier, sis au 100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (Québec), J9B 1C1, et ce règlement peut être consulté à même les présentes.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été approuvé par le conseil municipal, le 3 février 2026.

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 11 février 2026.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC CE 11^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Me Charles-Hervé Aka, Directeur des affaires juridiques et greffier de la Municipalité de Chelsea, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de promulgation ci-haut en ligne, en date du 11 février 2026, conformément au règlement relatif à la publication des avis publics municipaux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de février 2026.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at an ordinary sitting held on February 3, 2026, has adopted the following by-law:

BY-LAW NUMBER 1354-25

BY-LAW AMENDING CERTAIN PROVISIONS OF THE MINOR EXEMPTION BY-LAW NUMBER 1221-22 TO REFER TO THE PERMITS AND CERTIFICATES BY-LAW FOR THE FEE REQUIREMENTS APPLICABLE TO AN APPLICATION

PUBLIC NOTICE is also given that this by-law is kept in the office of the Director of Legal Affairs and Registrar, located at 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea (Québec), J9B 1C1, and is available for consultation herewith.

PUBLIC NOTICE is also given that this by-law has been approved by the Municipal Council February 3, 2026.

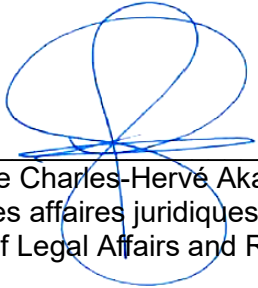
NOTICE is further given that this by-law has come into effect on February 11, 2026.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, THIS 11th DAY OF THE MONTH OF FEBRUARY 2026.

CERTIFICATE OF PUBLICATION

I, the undersigned, Me Charles-Hervé Aka, Director of Legal Affairs and Registrar of the Municipality of Chelsea, certify under oath of office, that I published on February 11, 2026, the above notice of promulgation online, in accordance with the by-law concerning the publication of municipal public notices.

In witness whereof, I issue this certificate on this 11th day of the month of February 2026.



Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier
Director of Legal Affairs and Registrar

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1354-25

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR
LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1221-22 AFIN DE RÉFÉRER AU
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LES MODALITÉS
DE TARIFICATION D'UNE DEMANDE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement sur les dérogations mineures portant le numéro 1221-22 le 22 septembre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu de retirer les modalités de tarification du règlement sur les dérogations mineures et de référer plutôt au règlement relatif aux permis et certificats pour la tarification des demandes de dérogation mineure, afin de regrouper en un seul endroit l'ensemble des modalités de tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

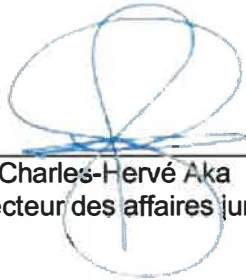
L'article 2.2.2 intitulé « Tarification d'une demande de dérogation mineure » est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Le requérant doit joindre à sa demande de dérogation mineure les frais exigés, conformément à la tarification prévue au *Règlement sur les permis et certificats* en vigueur.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 3^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.



Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier



Brian Nolan
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 9 décembre 2025
DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE : 26 janvier 2026
DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 3 février 2026
NUMÉRO DE RÉOLUTION : 53-26
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :